

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DU JURA**

**COMMUNAUTE DE COM
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du mercredi 21 novembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-huit, le 21 novembre

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

13 novembre 2018

et qu'elle a été faite le

13 novembre 2018

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gêrôme FASSENET.

Présents : **Courfontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dampierre** : Mme Joss BERNARD **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Evans** : M. Jean-Luc HUDRY **Fraisans** : M. Christian GIROD, M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY, Mme Martine VERMOT-DESROCHES **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : M. Joseph ROY **Louvatang** : M. Gêrôme FASSENET **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Mutigny** : Mme Christine LECOMTE **Offlanges** : M. Marc BARBIER **Orchamps** : M. Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN **Ougney** : M. Eric CHAPUIS **Pagny** : M. Michel GANET **Petit-Mercey** : M. Rémy MARTIN **Plumont** : M. Michel GREMAUX **Romain** : Mme Nathalie RUDE **Rouffange** : M. Didier TISSOT **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, Mme Stéphanie DREZET **Saligny** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

Présents : 29

Absents suppléés : 4

Absents excusés : 11

Suppléés : **Brans** : M. Gérard MAITROT **Gendrey** : M. Sylvain ROUSSET **Montmirey-la-Ville** : M. Christian MIGNOT **Montmirey-le-Château** : Mme Monique VUILLEMIN

Absents excusés : **Dammartin Marpain** : M. Jean-Louis ESPUCHE **Dampierre** : M. Grégoire DURANT, M. Christophe FERRAND, Mme Josette PAILLARD **Evans** : M. Hervé BOUVERESSE **Orchamps** : M. Denis JEUNET, Mme Jessica RAMEL **Our** : M. Jean-Claude MOREL **Ranchot** : M. Eric MONTIGNON **Rans** : M. Stéphane MONTRELAY **Thervay** : Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°
DCC2018_11_189**

Objet :

GEMAPI – Etude de ruissellement et actions programmées (contrat de rivières)

Secrétaire de séance : Madame Christine LECOMTE

Procurations de vote :

Mandants : M. Grégoire DURANT (DAMPIERRE) M. Eric MONTIGNON (RANCHOT) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) Mme Jessica RAMEL (ORCHAMPS) Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES (THERVAY)

Mandataires : Mme Joss BERNARD (DAMPIERRE) M. Gêrôme FASSENET (LOUVATANGE) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) M. Alain GOMOT (VITREUX)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h03 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

GEMAPI – ETUDE DE RUISSELLEMENT ET ACTIONS PRO DE RIVIERES)

Les actions programmées à inscrire dans les contrats de rivières :

Actions à inscrire dans le contrat de rivière « Doubs » :

1. Restauration des ruisseaux du bassin versant d'Evans (39): réalisation des études et des travaux destinés à restaurer le cours d'eau et à limiter l'érosion des sols agricoles en secteur à forte pente

Le ruisseau d'Evans est un petit affluent perché du Doubs situé sur sa rive droite à cheval sur les départements du Doubs et du Jura. D'un linéaire d'environ 5,6 km, il prend sa source sur la commune de Mercey-le-Grand à l'extrémité sud du plateau de la Serre avant de s'écouler dans un fond de vallon en direction du village d'Evans.

Dans le cadre d'une étude menée par l'Université de Franche-Comté en 2011 sur le bassin versant, il a été démontré que le ruisseau d'Evans présente de nombreux dysfonctionnements, que ce soit au niveau de la qualité de ses eaux, des populations d'invertébrés ou de poissons ou encore de la qualité des habitats qu'il abrite. Ceux-ci s'expliquent par une pression agricole importante sur la majorité de son bassin versant (amplifiée par une érosion importante des sols en secteur à forte pente), par plusieurs dysfonctionnements de l'assainissement domestique des communes qu'il traverse mais également par la présence de l'A36 à proximité. Il semble par ailleurs que ces dysfonctionnements aient un impact sur la qualité des eaux du captage de Dampierre.

Compte-tenu de ces dégradations, les acteurs locaux se sont mobilisés pour engager une réflexion autour de la restauration des ruisseaux du bassin versant et des pratiques agricoles et ont mandaté l'EPTB Saône et Doubs pour initier en 2018 une étude permettant de compléter le diagnostic et de proposer des actions de restauration agricoles et environnementales prioritaires.

Un premier Comité de pilotage a ainsi eu lieu au printemps 2018 au cours duquel le projet a reçu un accueil plutôt favorable par la profession agricole.

Le projet vise à définir et mettre en œuvre un programme d'actions prioritaires visant à restaurer les ruisseaux du bassin versant d'Evans et à améliorer les pratiques agricoles présentes sur le bassin versant du ruisseau d'Evans.

Les études diagnostiques et d'avant-projet comprennent les missions suivantes :

Volet écologique :

- complément de l'état initial du cours d'eau réalisé en 2011 (hydrologie, historique des travaux, qualité physique, topographie) ;
- réalisation d'un schéma de restauration des cours d'eau au stade esquisse (principes d'aménagement) priorisé au regard des contraintes potentielles, des coûts et du gain environnemental escompté ;
- définir au stade avant-projet, un aménagement de restauration du ruisseau, au droit de deux tronçons prioritaires.

Volet agricole :

- diagnostic des pratiques agricoles actuelles en lien avec la sensibilité des sols à l'érosion,
- proposition de mesures destinées à limiter le risque d'érosion des sols en direction des cours d'eau.

La mise en œuvre vient après la concertation avec les acteurs locaux et les propriétaires riverains et l'obtention d'un consensus autour des deux avant-projets.

Coût prévisionnel : **184 417 € HT**

Plan de financement									
Année	Agence de l'eau*1		CD 39		CD 25		Maître d'ouvrage		Autres
2019	50%	6 325 €					50%	6 325 €	
2020	50%	5 500 €					50%	5 500 €	
2021	50%	81 325 €	15%	22 500 €	15%	22 500 €	22%	36 325 €	
Total	93 150 €		22 500 €		22 500 €		48 150 €		

NB : Le plan de financement affiché ne tient pas compte des subventions hors Agence de l'Eau liées aux postes conduisant l'opération (Départements, Région...).
**1 : En 2019, les aides ayant déjà été attribuées sur les études DIAG/AVP, le plan de financement en tient compte que des frais liés à l'ingénierie.*

2. Restauration du ruisseau des Doulonnes à Etrepigny (39) : Réalisation des études d'avant-projet

Le ruisseau des Doulonnes est un affluent rive gauche du Doubs issu de la forêt de Chaux confluant au droit de la commune d'Etrepigny dans le Jura. Sa partie amont très forestière s'avère particulièrement biogène au contraire de son cours aval très rectifié et traversant la plaine agricole de la vallée du Doubs.

Même s'il a subi d'importants aménagements sur partie aval, ses débits importants associés à des eaux fraîches issues du massif forestier confèrent au ruisseau des Doulonnes un potentiel biologique particulièrement intéressant.

C'est pourquoi, durant la première partie du contrat de rivière, un diagnostic a été réalisé sur ce cours d'eau ainsi que sur le ruisseau de la Bretenière situé à proximité par la FDPMA du Jura et l'EPTB Saône et Doubs. Cette étude a ainsi pris la forme d'un stage de 6 mois.

Cette étude a ainsi permis de dresser l'état actuel de la qualité physico-chimique de l'eau, mais également de la qualité biologique et physique du cours d'eau. Il ressort de cette diagnose que l'habitat est fortement dégradé sur la partie aval du ruisseau, alors que la partie amont demeure plus préservée. Les analyses chimiques de l'eau mettent en évidence un enrichissement en nutriments du milieu, tandis que l'analyse des sédiments révèle la présence de toxiques (HAPs et métaux). Il apparaît alors que les biocénoses aquatiques sont perturbées par les altérations de la qualité habitacionnelle et chimique des milieux aquatiques.

La mise en évidence de ces altérations a abouti au final à la sectorisation du cours d'eau et à la proposition de grandes orientations de restauration ou de gestion prioritaires dont la faisabilité doit à présent être précisée. L'objectif de l'action est de poursuivre les travaux initiés dans le cadre de l'étude du ruisseau des Doulonnes en :

- évaluant la faisabilité socio-économique de la mise en œuvre d'un programme de restauration du cours d'eau ;
- précisant les aménagements prioritaires au stade avant-projet, en sachant qu'à ce stade des réflexions, deux secteurs semblaient se dégager : la tête de bassin et la zone de confluence avec le Doubs.

La présente action visant à définir un programme de restauration du ruisseau des Doulonnes validé localement, et basé sur les préconisations de l'étude réalisée en 2015-16 en :

- réalisant les investigations de terrain complémentaires éventuellement nécessaires ;
- mettant en place un Comité de pilotage et en initiant une démarche d'animation, de concertation et de négociation avec les acteurs locaux et les propriétaires riverains ;
- définissant de manière plus précise d'un schéma de restauration du ruisseau au stade esquisse ;
- lancement d'une étude de MOE au droit d'un secteur prioritaire validé localement.

Coût prévisionnel : **55 750 € HT.**

Plan de financement (€ HT)									
Année	Agence de l'eau		Région BFC		CD39		MOA		Autres
2019	50%	4 125 €					50%	4 125 €	
2020	50%	7 150 €					50%	7 150 €	
2021	50%	22 175 €	12%	5 250 €	12%	5 250 €	26%	11 675 €	
	33 450 €		5 250 €		5 250 €		22 950 €		

NB : Le plan de financement affiché ne tient pas compte des subventions hors Agence de l'Eau liées aux postes conduisant l'opération (Départements, Région...)

3. Restauration de l'Espace de Bon fonctionnement du Doubs entre Fraisans et Ranchot (39) : Lancement de la démarche et mise en œuvre de premiers sites pilotes

Depuis le début du contrat de rivière de la vallée du Doubs, une belle dynamique s'est engagée au niveau du secteur du Doubs moyen compris entre Fraisans et Ranchot (39) avec l'émergence de différents projets complémentaires :

- Aménagement d'une passe à poissons au droit du barrage de Fraisans,
- Acquisition de la parcelle entourant la morte des Ilottes à Dampierre,
- Restauration partielle du ruisseau de la source à Dampierre,
- Restauration du ruisseau du lavoir à Fraisans.

Fort de ce constat, la CCJN souhaite poursuivre cette dynamique en initiant une démarche de restauration de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) de ce tronçon du Doubs combinant ces différents projets et allant au-delà en intervenant sur d'autres compartiments de l'hydrosystème tel que le lit mineur, les milieux humides,...

L'objectif de cette action est triple :

1. Initier une démarche de restauration de l'EBF du Doubs moyen entre Fraisans et Ranchot en installant un Comité de pilotage associant les différentes parties prenantes.
2. Mettre en œuvre ou finaliser les travaux de réhabilitation de la morte des Ilottes et du ruisseau de la source à Dampierre.
3. Poursuivre l'animation en vue d'identifier de nouveaux sites propices pour des actions de restauration et lancer les études de conception des projets.

Concernant la mise en œuvre des travaux de restauration de la morte des Ilottes et du ruisseau de la source à Dampierre, une étude de maîtrise d'œuvre complète a été engagée par l'EPTB Saône et Doubs à l'automne 2018. Il conviendra ensuite durant la 2ème partie du contrat de rivière de suivre cette étude puis de réaliser les travaux correspondants.

En ce qui concerne la démarche EBF, il est proposé d'installer un Comité de pilotage à l'échelle du tronçon et d'engager une animation agricole et foncière pour l'émergence de nouveaux projets de restauration du lit mineur du Doubs et de ses milieux humides associés. L'objectif sera ainsi d'aboutir en fin de contrat à la définition d'un à 2 projets (selon l'ampleur de ces derniers) faisant consensus localement.

Coût prévisionnel : **262 104 €HT**

Plan de financement prévisionnel									
Année	Agence de l'eau		Région BFC		CD39		Maître d'ouvrage		Autres
2019	70%	14 630 €					30%	6 270 €	
2020	70%	173 758 €			10%	23 640 €	20%	50 828 €	
2021	70%	31 780 €			7%	3 000 €	23%	10 620 €	
	220 168 €				26 640 €		67 718 €		

NB : Le plan de financement affiché ne tient pas compte des subventions hors Agence de l'Eau liées aux postes conduisant l'opération (Départements, Région...)



Actions à inscrire dans le contrat de rivière « Ognon » :

1. Programme de restauration de la Vèze d'Ougney (39)

Une étude a été portée par les communes du bassin versant de la Vèze dans le cadre du contrat de rivière afin de réaliser un diagnostic du cours d'eau et de proposer un programme d'actions ambitieux et réaliste pour remédier aux dysfonctionnements constatés. Cette étude a permis d'identifier deux secteurs d'intervention, l'un en aval de Taxenne, l'autre en amont d'Ougney. Une action visant à réduire les inondations entre Rouffange et Taxenne est également prévue.

A suivre : Mise en œuvre du programme de travaux. Suivi du cours d'eau après travaux.

Coût prévisionnel : 180 000 €HT.

En attente de la participation financière des co-financeurs AERMC/CRBFC/CD39.

2. Programme de restauration du Gravelon (39)

Le Gravelon est un petit affluent rive gauche de l'Ognon qui prend sa source à Saligney (39) et se jette dans l'Ognon à Thervay (39). Ce petit cours d'eau de 5,4 km seulement draine un bassin versant de 20 km² qui s'étale sur sept communes. Ce ruisseau traverse un bassin versant dont l'occupation du sol est répartie entre forêt et parcelles dédiées à l'agriculture (cultures intensives et prairies). Ce petit affluent jurassien présente de nombreux dysfonctionnements hydromorphologiques liés aux pratiques anciennes ainsi qu'un déficit de ripisylve sur un linéaire important de berges.

Coût prévisionnel : 185 000 €HT.

En attente de la participation financière des co-financeurs AERMC/CRBFC/CD39.

3. Programme de restauration du ruisseau du Bois à Brans (39)

Le ruisseau du Bois est un affluent jurassien de l'Ognon d'une longueur de 10 km environ. Il prend sa source sur la commune de Moissesey (39) dans le massif de la Serre. Ce ruisseau se situe dans la partie nord du site Natura 2000 du massif de la Serre, la quasi totalité de son micro bassin versant étant forestier. Plusieurs sources alimentent ce petit ruisseau qui coule du sud-ouest vers le nord-est. La largeur de son lit mineur est assez faible (1,5 m en moyenne) et son profil en long est resté naturel sauf sur un tronçon de 300 mètres où le cours d'eau a été rectifié.

Coût prévisionnel : 90 000 €HT.

En attente de la participation financière des co-financeurs AERMC/CRBFC/CD39.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- valide les 6 actions programmées présentées ci-dessus ;
- décide d'inscrire ces 6 actions dans le contrat de rivière « Doubs » et dans le contrat de rivière « Ognon » ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent dans ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0